



FORMATION

DURÉE : 2 jours

S'INSTALLER À PLUSIEURS, DIVERSIFIER SON ACTIVITÉ... COMMENT DÉFINIR DES STATUTS JURIDIQUES ADAPTÉS ?

18 & 19 décembre à Allouville-Bellefosse

DÉFINIR UN CADRE ADAPTÉ À SON ACTIVITÉ AGRICOLE

OBJECTIFS

- Clarifier et classer les différentes activités de son exploitation.
- Connaître les définitions des différentes activités d'une exploitation agricole
- Comprendre les implications juridiques, fiscales et sociales des différentes activités
- Choisir les statuts adaptés à son projet

TARIFS

- Porteur de projet adhérent aux Défis Ruraux : 50 €
- Non cotisant VIVEA ou non adhérent : nous consulter

Repas non compris

ATTENTION : si vous êtes porteur de projet, merci d'apporter une attestation originale du PAI (pour bénéficier de la prise en charge VIVEA)

Avec le soutien de



PROGRAMME

Rester en entreprise individuelle ou monter une société agricole ?

- Commercial ou agricole, comment sont considérées les activités de ma ferme d'un point de vue légal ?
- Diversification agricole : quels impacts sur le choix de mes statuts ?

Quel système d'imposition choisir ?

- Les incidences fiscales (TVA, impôts, taxes ...) liées à la diversification et aux différents statuts juridiques.
- Adapter le choix des statuts par rapport à la fiscalité.

Sous quel statut s'affilier à la MSA ?

- Cotisant solidaire ou chef d'exploitation... quel régime social s'impose à moi ?
- Comment sont calculées les cotisations MSA ?

INTERVENANTS

- Lison Demunck, Chargée de mission aux Défis Ruraux
- Amel Bounaceur, juriste, fiscaliste spécialisée en agriculture

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

- lison.demunck@defis-ruraux.fr
- 02.32.70.43.57

Inscription obligatoire avant le 13/12/18